



## ZFE : Consultation du SENAT, SPHERETECH entendu pour un ECOPASS énergétique consécutif à une mesure bilan 5 gaz au Contrôle Technique.

Ce mercredi 14 juin 2023, la mission d'information relative à l'acceptabilité et à la mise en œuvre des ZFE-m présentera les principales conclusions et recommandations de son rapport sur les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

Grâce à l'ouverture d'esprit de Philippe Tabarot, rapporteur de la mission auprès du Sénat, SphereTech Environnement a eu l'opportunité de contribuer en fournissant de nombreux documents sur la solution existante « clef en main » pour les ZFE.

Expert depuis 25 ans en analyse 5 gaz des polluants au sein de la filière de l'après-vente automobile et observatoire indépendant du parc roulant avec plus de 1000 stations de mesures, nous ne pouvons que suggérer de « réanimer » l'article 65 de la loi de transition énergétique **afin de vérifier, maintenir et encourager la performance environnementale des véhicules, via une mesure 5 gaz à l'échappement.**

Face à l'absence d'une alternative aux véhicules thermiques accessible au plus grand nombre, **SphereTech Environnement propose la mise en conformité énergétique** ou « verdissement » du parc roulant thermique. Par le biais d'un contrôle des gaz polluants fait lors du contrôle technique. En utilisant leurs appareils existants 4 gaz, auquel on rajoute simplement l'option NOx, **un véhicule pourrait obtenir un pass dérogatoire d'un an renouvelable** lui permettant de circuler dans les ZFE.

Un véhicule dont le moteur serait jugé trop éloigné de son optimum énergétique (donc trop polluant) lors de ce contrôle aurait l'opportunité de **recourir à des interventions correctives de maintenance** par le biais de prestations mineures en garage, de changements de pièces ou de procédés de décarbonation. Il aurait de nouveau l'opportunité de se représenter au contrôle technique pour obtenir ce pass dérogatoire.

**Les avantages de ce parcours vertueux sont nombreux** : Cerner les voitures fraudeuses aux NOx avec vanne EGR déconnectée qui n'ont pas leur place en ZFE. **L'usager n'a pas l'obligation de mettre au rebut son véhicule.** En pratiquant une maintenance écoresponsable, il s'assure d'avoir un moteur réellement à l'optimum de son efficacité énergétique, induisant par regain, une baisse de consommation jusqu'à 11% et une conformité de ce qu'on attend d'une Zone à Faibles Emissions.

Les véhicules admis en ZFE actuellement ne sont soumis à aucun test et sont justes supposés, d'après leur âge et non leur état, répondre aux critères ZFE.

Grâce à nos milliers de mesures, nous savons aujourd'hui qu'un véhicule récent, mal entretenu et roulant dans des conditions aggravantes (bouchons, petits trajets, entretien négligé) peut être bien plus polluant qu'un véhicule plus âgé, mais mieux entretenu. Nous avons pu transmettre ce type d'éléments factuels issus de nos bases de données à la commission.

Nous nous sommes faits également le relais de nombreux réseaux d'entretien qui, conscients de leur écoresponsabilité, ont initié des plans d'embauche de techniciens et ont massivement investi dans des analyseurs 5 gaz (O2, CO2, CO, HC, NOx) afin de pratiquer une Ecomaintenance. **Aujourd'hui, tout est en place**, il ne manque plus qu'une volonté politique pour la mise en œuvre en ZFE, aux bénéfices des usagers, de la filière et surtout de la qualité de l'air !

Retenons notre souffle, croisons les doigts, nous y sommes presque !

[www.spheretech-environnement.org](http://www.spheretech-environnement.org)  
[www.ecomaintenance.eu](http://www.ecomaintenance.eu)

### Parcours vertueux de la mise en conformité énergétique du parc roulant.

